

Paris, le 14 janvier 2019

## COMMUNIQUE DE PRESSE

**EXPLOSION SURVENUE LE 12 JANVIER 2019  
RUE DE TREVISE DANS LE 9<sup>e</sup> ARRONDISSEMENT DE PARIS :  
LES SERVICES DE LA PREFECTURE DE POLICE TOUJOURS MOBILISES**

Suite à l'explosion, survenue le samedi 12 janvier 2019 rue de Tréville dans le 9<sup>ème</sup> arrondissement de Paris et à ses conséquences dramatiques, et conformément aux instructions de Michel DELPUECH, préfet de Police, les directions et services de la préfecture de Police se sont pleinement mobilisés et le demeurent :

- la Cellule d'Information du Public de la préfecture de Police a été activée et son fonctionnement sera maintenu le temps nécessaire pour permettre aux proches des victimes et aux personnes concernées par l'événement d'obtenir des renseignements. Cette cellule a déjà traité plus de 1000 appels ;

- les militaires de la Brigade des Sapeurs de Pompiers de Paris se relayent sur le terrain et continuent d'assurer les nécessaires missions de recherches et de prospection dans le cadre de l'opération de secours mise en place ;

- les architectes de sécurité de la préfecture de Police, compte tenu de leur expertise en matière d'architecture parisienne et de leur maîtrise d'œuvre, sont mis à disposition de la maire de Paris, qui dispose des pouvoirs de police en matière d'habitat, afin d'aider les services municipaux à juger de la dangerosité des immeubles endommagés ;

REPUBLIQUE FRANÇAISE  
*Liberté Egalité Fraternité*

- les enquêteurs de la Direction de la Police Judiciaire, appuyés par les techniciens du Laboratoire Central de la préfecture de Police, procèdent aux constatations et investigations dans le cadre de l'enquête ouverte par le procureur de la République de Paris afin de déterminer les causes de l'explosion ;

- Un arrêté préfectoral définit un périmètre de sécurité avec contrôle d'accès autour des immeubles touchés pour garantir la sécurité des personnes et des biens ainsi que le bon déroulement des opérations de secours permettant la réalisation des mesures d'urgence afin de consolider les immeubles et rétablir les réseaux. Les effectifs des Directions de l'Ordre Public et de la Circulation et de la Sécurité de Proximité de l'Agglomération Parisienne sont chargés du respect de cet arrêté, et de façon générale de veiller à la sécurisation du secteur.